



Non respect d'un jugement du tgi de paris

Par **freenaute**, le **21/07/2010** à **21:43**

Bonjour,
Mon Fournisseur d'accès internet à été condamné par le tgi de paris le 16-2-2006 pour clauses abusives dans ses contrats. Il devait sous astreinte de 1000 euros /jour avertir par mail chaque abonné antérieur à cette date (16-2-2006), de cette condamnation et des annulations , par décision de justice .EN ce qui me concerne étant abonné depuis janvier 2005 , je n'ai rien reçu. Des amis également abonnés de longue date non rien reçu. Il se trouve que je viens d'apprendre cette condamnation. Compte tenu des indécidatesses légendaires de ce Fai ai-je un recours contre celui ci pour non respect de jugement ou alors puis je en référé à un magistrat.
Merci de vos conseils.